L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE MATIN, 17 NOVEMBRE.

Théâtre de l'Opéra.

En écrivant ces mots "Théâtre de l'Opéra" nous ne pouvons nous empêcher de penser qu'un théâtre d'opéra sans opéra est comme un corps sans âme, et cette réflexion nous amène forcément à faire un retour en arrière sur les années qui viennent de s'écouler et à exprimer le regret que la Société de l'Opéra n'ait pu être réorganisée sur des bases qui permissent de satisfaire, à la fois, ceux qui patronnaient les représentations lyriques et ceux qui voulaient voir revivre notre scène dramatique française. Les sacrifices faits par la Société de l'Opéra pendant les trois dernières années, avaient permis à l'habile et estimable directeur, M. E. Calabrési, de donner aux représentations lyriques un éclat et une perfection à laquelle se plaisaient à rendre hommage tous les étrangers de distinction. Il était arrivé par des épurations successives à composer un orchestre irréprochable, à discipliner ses chœurs auxquels il faisait faire un travail inouï, et il nous amenait, chaque année, une troupe d'artistes qui pouvait supporter avantageusement la comparaison avec celles que l'on est habitué à entendre dans les principales villes de l'Europe. M. Calabrési a laissé des souvenirs qui ne s'effaceront pas de sitôt, car si, comme nous l'espérons, l'opéra revit à la Nouvelle-Orléans, il sera, dans notre opinion difficile de lui trouver un successeur qui fasse aussi bien, et nous doutons fort qu'il s'en trouve un qui fasse mieux.

On ne saurait adresser à la Société de l'Opéra qu'un seul reproche, celui d'avoir voulu trop bien faire les choses; mais à cela on peut répondre que la Société aurait réussi pécuniairement, si la gêne financière n'eût pas augmenté d'année en année. Une seule bonne saison eût suffi pour permettre à la Société de continuer son exploitation dans des conditions normales. Malheureusement, la dernière année a été plus mauvaise que les autres, et les actionnaires, faute de pouvoir s'entendre sur un programme commun, ont dû voter la mise en liquidation de la Société.

Le Théâtre de l'Opéra sera-t-il mis en vente aux enchères? Une nouvelle société se réorganisera-t-elle pour reprendre l'œuvre laissée interrompue? Ou bien le Théâtre deviendra-t-il la propriété de capitalistes qui le loueront à un directeur particulier? Ce sont là des questions qui se décideront sans doute prochainement, et de la solution desquelles dépend l'avenir de notre scène française. Il serait intéressant d'examiner les diverses hypothèses que nous venons de poser et d'en déduire les conséquences, mais c'est un sujet que nous ne pouvons aborder aujourd'hui. Il nous faut laisser de côté le passé que nous ne pouvons ramener, et l'avenir que nous ne pouvons encore contrôler, pour nous occuper du présent qui offre bien aussi son intérêt.

Si nous n'avons plus d'opéra cette année, nous n'avons pas à déplorer la fermeture de la salle, et nous avons la satisfaction de voir notre théâtre reprendre son caractère de théâtre français. C'est quelque chose assurément. Au lieu d'une suspension complète de la vie théâtrale, nous avons une transformation, un interim, espérons-le, entre le règne exclusif du drame lyrique et l'alliance des deux branches de l'art théâtral, l'opéra et la comédie.

Dans l'espoir que cette alliance pourra se réaliser plus tard, il faut savoir nous contenter de l'interim, tel qu'il est, et soutenir le présent dans l'intérêt de l'avenir.

Arrivons donc à l'objet de cet article, la revue de la troupe qui a, depuis le jeudi, 7 novembre, fait son défilé devant nous. Cinq représentations, à spectacles variés, nous ont permis de faire le dénombrement de ses forces et de voir la plupart des membres de la compagnie dans deux ou plusieurs rôles. Notre jugement, s'il est un peu tardif, aura au moins l'avantage d'être donné plus en connaissance de cause que si nous l'eussions rendu après une seule audition.

Notre intention est de présenter quelques observations [illegible] juste et vrai, tout en observant la règle que nous nous sommes toujours imposée, l'indulgence. Nous n'oublierons pas que la critique est aisée et que l'art est difficile.

Disons d'abord que nous n'avons pas partagé le désappointement qu'ont éprouvé certaines personnes en entendant les artistes. Sans connaître les données sur lesquelles reposait l'entreprise actuelle, nous n'avions jamais pu supposer que le directeur nous amènerait ce qu'on appelle une troupe de premier ordre, c'est-à-dire qu'il lui serait permis d'enlever aux Français, au Gymnase et aux autres théâtres de Paris leurs premiers sujets, leurs étoiles comme on dit ici, pour nous les amener. Il eût fallu pour cela non seulement un budget presqu'illimité, mais encore un pouvoir dictatorial. Tout ce que nous espérions, c'était d'avoir ce qu'on appelle une troupe de province convenable, contenant quelques artistes de valeur, un ensemble satisfaisant et le moins grand nombre possible de ces non-valeurs que les agents théâtraux glissent inévitablement dans la composition des troupes, parce qu'il faut qu'ils placent toutes leurs marchandises, bonnes ou mauvaises. Bien heureux le directeur qui n'a qu'un seul de ces repoussoirs.

Cela dit, procédons à notre examen.

M. Ariste, premier rôle en tous genres, des jeunes premiers rôles, a paru déjà dans deux rôles très divers, celui du colonel de Montéclain, de la *Closerie des Genêts*, et celui de *Don César de Bazan*, dans le drame de ce nom. M. Ariste est un homme jeune encore, 33 ans, qui est bien de sa personne et doué d'une physionomie mobile et sympathique. On voit qu'il a fait de sérieuses études artistiques, qu'il a l'intelligence et l'amour de son art et que c'est un comédien qui peut, non seulement suivre les bonnes traditions qui lui ont été inculquées, mais encore créer un rôle et donner son cachet à l'interprétation d'un personnage. Il ne manque ni de distinction ni de charme et il a prouvé, dans le rôle de Don César, qu'il savait avoir de l'originalité. Il a fort bien dit dans la *Closerie* la scène avec Leona au château de Montéclain et la scène finale de *Don César de Bazan*. L'habitude de la déclamation a peut-être donné à M. Ariste un peu de recherche, d'affectation dans le dialogue ordinaire. Un artiste doit éviter d'être commun mais il doit viser à rester toujours naturel. Nous n'assurons pas que ce soit là un défaut habituel chez M. Ariste et nous réservons notre jugement sur ce point jusqu'à ce que nous l'ayons entendu dans une comédie, car nous avouons qu'il est difficile à un artiste de rester naturel dans un drame où il n'y a souvent rien de naturel ni dans les caractères, ni dans les situations.

M. Molina partage avec M. Ariste l'emploi de premier rôle en tous genres, et des jeunes premiers rôles. Dans le rôle de Kéroual, de la *Closerie*, cet artiste a tenu très convenablement son emploi et a bien dit les grandes scènes de la fin du drame. On reconnaît en lui un comédien qui a une longue habitude des planches, qui connaît les ficelles du métier et qui sait détailler un rôle. Son organe nous a paru fatigué, ce qui est un inconvénient pour l'interprétation du drame à grand effet. L'habileté de l'artiste suppléera à ce défaut de l'organe. Dans les *Pattes de Mouche*, M. Molina nous est apparu sous ses traits naturels et il nous a fait l'effet d'avoir passé la cinquantaine. Il aurait dû, il nous semble, se rajeunir un peu pour jouer le rôle de Prosper Block, qui ne doit pas avoir plus de 35 ans. Nous ajouterons que M. Molina a poussé jusqu'au bout cette erreur d'âge. Il a joué ce rôle en bonhomme, en raisonneur, au moins dans les deux premiers actes, et, tout en faisant preuve d'aisance et de naturel dans son jeu et son débit, il nous a un peu gâté le personnage de Sardou. Pour dire toute notre pensée nous croyons que M. Molina est un peu marqué pour les jeunes premiers rôles et qu'il devrait être réservé pour les forts premiers rôles, emploi dans lequel il peut, avec son expérience et ses qualités, obtenir de légitimes succès.

M. Lucien Barbe, régisseur-général, premier rôle marqué, s'est fait apprécier comme un excellent comédien, de bonne école, dans le rôle du général d'Estève de la *Closerie*, celui du baron de Montrichard de *Bataille de Dames*, et celui de Thomas, de *Au printemps*, trois rôles très divers dans lesquels cet artiste a déployé de sérieuses qualités: excellente diction, jeu plein de naturel, grande aisance en scène. C'est une bonne acquisition.

M. Acelly, jeune premier rôle, des jeunes premiers en tous genres. Beau garçon et jeune.... jeune en tout genre, voilà tout ce que nous pouvons dire, quant à présent, de M. Acelly. On nous assure qu'il est élève de Delaunay et que l'émotion a nui à ses moyens dans ses débuts. Nous n'insisterons donc pas dans l'espoir qu'il trouvera une occasion prochaine de se relever dans l'opinion du public et dans la nôtre.

M. Julien Deschamps, premier amoureux, des jeunes premiers, des jeunes comiques, etc. Le rôle de Matignon, des *Premières armes de Richelieu*, et celui du neveu dans *Au printemps* nous ont révélé chez cet artiste une bonne diction, de la tenue et de la vivacité; il tiendra convenablement son emploi.

M. Paul Schaub—premier comique.—A nous deux M. Schaub, vous avez été applaudi, vous avez été rappelé, vous êtes déjà l'enfant gâté du public, vous avez de la verve, de la physionomie, de l'entrain, tout ce qu'il faut pour faire rire aux éclats. Mais prenez garde. Nous [illegible] forcez un peu la note dans les vaudevilles, les pièces du Palais Royal, mais respectez la comédie. Nous n'avons rien à dire à Pornic, ni à Baudrillard, nous sommes satisfaits comme le public l'a été. Mais dans *Bataille de Dames*, vous avez oublié, dans l'enivrement du succès, que M. de Grignon est un homme du monde et non un des [illegible] de la pantomime et j'ai vu le moment où M. Barbe allait être obligé de faire une variante à la pièce, parce qu'il était invraisemblable que le baron de Montrichard qui est un homme très fin, pût continuer à prendre pour le héros, Henri de Flavigneul, un homme qui se livrait comme vous l'avez fait à une exagération d'intonation et de gestes qui devaient le trahir et qui se drapait, comme un paillasse dans sa livrée de domestique. Donc, une autre fois, respectez la vérité de l'intrigue; étudiez le caractère du personnage et ne faites rien d'outré. Il est des cas où le jeu de physionomie doit remplacer celui des bras. Gardez le gros sel pour d'autres situations et remplacez-le par la finesse; vous aurez autant de succès et ce sera un succès de meilleur aloi.

M. Duplan, jeune premier comique, 1er comique jeune, 3me comique des premiers comiques. M. Duplan est déjà une vieille connaissance et ceci nous autorise à dire que le mot jeune deux fois répété dans l'énumération de ses titres nous paraît de trop. Cela saute aux yeux dans *Jobin et Nanette*. Mais, enfin, le talent fait passer bien des choses. Mademoiselle Mars jouait les ingénues à 60 ans. M. Duplan n'est pas mademoiselle Mars assurément, mais c'est un bon comique, jouant avec aisance et naturel et il saura être toujours jeune comme Monflanquin. Il a très bien joué ce dernier rôle dans le *Syndic d'un Hameau*, pièce peu spirituelle d'ailleurs, et le rôle de Clapier dans *Un Mari dans du Coton*, pochade assez originale.

M. Baudy, comique marqué, financier grime, a joué le marquis de Montefiore dans *Don César de Bazan*, puis un rôle dans les *Pattes de Mouche*. Il a une grande habitude de la scène, une diction distincte et nous paraît convenable pour l'emploi; sous toutes réserves pour des rôles plus importants.

M. Scipion, rôles de genre, etc. Nous le classerons dans la même catégorie que M. Acelly. Faible dans le rôle d'Aly, mauvais dans celui du Roi d'Espagne, et insuffisant dans celui de Vanhove. On nous dit qu'il a mieux rendu le rôle de Cadillac. Espérons que ce mieux se continuera et que sa voix se guérira de la maladie dont elle paraît affectée.

M. Leclerc, premier et deuxième amoureux, a pas mal joué le rôle de l'aspirant-bachelier dans les *Pattes de Mouche*; nous aurons besoin de le voir dans un autre rôle.

M. Lecourt, deuxième comique, amoureux comique. N'ayant pas vu "La Pluie et le Beau Temps" nous ne pouvons rien dire aujourd'hui de cet artiste.

M. Fabre, grand troisième rôle, second et premier rôle, des pères nobles. Nous n'avons vu cet artiste que dans le rôle de José de Santarem, et son débit nous a paru faux et monotone, mais nous lui accordons le bénéfice des réserves.

MM. Chol, Guillier, Maillet, artistes déjà connus du public, ont reparu dans des rôles d'utilité. Ils complètent avec MM. Charton, bibliothécaire et Bourgeois, second régisseur, l'ensemble des artistes du sexe fort, qui sont au nombre de [illegible]. Il nous reste à passer la revue des artistes [illegible] que nous ferons [illegible].

L'ARRESTATION DES SOLDATS FRANÇAIS A REIMS.

Nous lisons dans la *France*:

Nous recevons de Reims la lettre suivante, que nous reproduisons dans toute sa vivacité, parce qu'elle est, à n'en pas douter, l'expression d'un état d'opinion sur lequel le gouvernement aurait tort de fermer les yeux:

L'*Agence Havas* qui, il y a deux jours, annonçait l'*évacuation complète* de la Marne et de la Haute-Marne, raconte assez inexactement les faits regrettables qui viennent de se produire à Châlons. Elle passe sous silence plusieurs points importants qu'il est bon de faire ressortir.

L'intendant qui avait délivré leur feuille de route aux 80 ouvriers d'administration, les avait informés de l'évacuation de Châlons; c'est du moins ce que nous assurait un de ces soldats.

La feuille de route de ce détachement portait ces mots: "Châlons (camp de Châlons)"; ce qui ferait croire qu'au ministère de la guerre, on ignore qu'il y a 35 kilomètres de distance entre Châlons et le camp.

Ces soldats arrivèrent à Châlons à *dix heures du soir*. Le train qui devait les emmener au camp ne partant que le lendemain à *dix heures du matin*, il leur fallut passer la nuit dans la gare, *sans abris et sans distribution de vivres*.

Le matin, il fut impossible à leurs chefs de les retenir, et ils se répandirent dans la ville. Ces soldats étaient armés et l'autorité allemande, se conformant strictement aux termes de la convention de Francfort, les fit désarmer par ses propres soldats. Telle a été, grâce à l'incurie et à l'insouciance coupable de l'intendance ou de l'état-major de Versailles, la première entrée des troupes françaises à Châlons.

Nous ne nous sentons pas le courage de reprocher à ces pauvres soldats d'avoir eux-mêmes provoqué, par leur attitude, la répression prussienne. Les coupables sont ceux qui envoient un détachement aussi considérable au milieu d'une nombreuse garnison allemande, sans lui donner des chefs d'une autorité suffisante pour le maintenir dans la discipline.

M***

LE VOTE DE L'ARMÉE DANS LES DERNIÈRES ÉLECTIONS EN FRANCE.—Maintenant quelques observations utiles peuvent être tirées du chiffre des votes militaires que donne la *Cloche*:

Dans le Calvados, le candidat républicain, M. Paris, a obtenu 240 voix, alors que les trois autres candidats n'en ont réuni ensemble que 167.

Dans la Gironde, nous ne connaissons encore que le résultat du vote des garnisons de Bordeaux. Sur 54 votes, M. Caduc en a obtenu 47, et M. de Forcade la Roquette, 7. Sur ces 7 voix, 2 viennent de la troupe et 5 de la section spéciale formée pour le vote des officiers; 5 autres officiers supérieurs ont voté pour M. Caduc.

Dans le département d'Indre-et-Loire, les voix des militaires se sont ainsi réparties: M. Nioche, 236; M. Schneider, 83.

Dans l'Oise, l'armée a donné 319 voix à M. Gérard (de Blincourt), 264 à M. André Rousselle, tous deux républicains comme on sait.

Enfin, dans les Vosges, les votes militaires se répartissent ainsi: Meline, 509; Mougeot, 446.

—L'*Evénement* publie l'entrefilet suivant:

"On nous rapporte le récit d'une mystérieuse tentative qui aurait été commise contre le fils d'un de nos plus éminents confrères de la presse parisienne (M. de Girardin.)

"M. A. de G.... allait entrer, avant-hier au soir, dans la maison de son père, lorsque deux petites bombes furent lancées sur lui, dit-on, de la fenêtre d'une maison voisine. Heureusement, elles ont éclaté sans l'atteindre, à quelques pas de lui.

"On n'a pas pu nous en dire plus long sur cette criminelle tentative, qui n'est peut-être qu'un accident."

Le fait rapporté par notre confrère est parfaitement exact; mais l'enquête ouverte par la police le réduit aux proportions d'une simple plaisanterie.

Un des projectiles, retrouvé sur le pavé, a, en effet, été examiné avec soin. Il résulte de cet examen que ce n'étaient pas des bombes, mais des engins très inoffensifs qui ont été lancés contre M. A. de G...., en admettant que ce fût bien contre lui qu'ils aient été projetés. Ils se composent d'une bille de terre de la grosseur d'une petite noix, sur laquelle on a collé, dans tous les sens, avec de la gomme, des amorces explosibles, semblables à celles qu'on fabrique pour les fusils d'enfants, et recouvertes d'une simple enveloppe de papier bleu.

On comprend aisément que ce sphéroïde, ainsi préparé, ne peut tomber sans produire une ou plusieurs petites explosions localisées sur quelques points seulement.

—Une curieuse statistique suggérée par la lecture de l'*Almanach "national"*, en ce qui concerne la *Légion* d'honneur.

La guerre de Crimée a fait: 3 grand'croix, 12 grands officiers, 25 commandeurs, 182 officiers;

La guerre d'Italie: 3 grand'croix, 10 grands officiers, 58 commandeurs, 276 officiers;

La guerre de 1870-1871: 16 grand'croix, 52 grands officiers, 232 commandeurs, 1,2[illegible] officiers!

Pas de commentaires.

L'ORDRE DU JOUR DU GÉNÉRAL DUCROT.

M. le général Ducrot, commandant en chef du 8e corps d'armée, est arrivé le 28 octobre dans la 15e division militaire et s'est rendu immédiatement au camp d'Avor, où il doit séjourner en attendant que son hôtel soit disposé à Bourges pour le recevoir.

En prenant pour la première fois le commandement [illegible] d'armée, qui comprend les 15e, 19e et 20e divisions actives [illegible] sur ce territoire, l'honorable général a adressé la proclamation suivante aux troupes placées sous ses ordres:

ORDRE No 1.

8e CORPS D'ARMÉE, QUARTIER GÉNÉRAL.

Officiers, sous-officiers et soldats du 8e corps d'armée,

En [illegible] République, je n'ai eu qu'une pensée: le pays....

Qu'une volonté: *travailler avec vous*....

Après les rudes épreuves traversées, nous n'avons plus à rappeler que sur le champ de bataille l'enthousiasme ne peut suppléer à la préparation, c'est-à-dire au travail accumulé......

Quant à votre [illegible] moral [illegible] soldats [illegible] le besoin de vous le tracer?

Ai-je besoin de vous dire que vous êtes l'espoir de tous ceux qui travaillent, de tous ceux qui prient....

L'armée est l'âme de la nation.... Naguère, on semblait l'avoir oublié; naguère, [illegible]

Aujourd'hui, riches et pauvres, tous vont venir dans nos rangs....

Jamais devoirs plus impérieux, plus sacrés ne nous auront été imposés; car, en devenant instruits, disciplinés, forts, nous [illegible] de l'intérieur, s'il [illegible] besoin, certainement, de recourir à de douloureuses rigueurs.

Quant à ceux que nous avons combattus, pied à pied, depuis le Rhin jusqu'aux rives de la Loire, peut-être pourront-ils regretter de nous avoir à tout jamais déchiré le cœur, en arrachant de nos mains meurtries les plus chers enfants de la France!

Le général de division, commandant en chef le 8e corps d'armée,
DUCROT.

Au camp d'Avor, le 28 octobre 1872.

LA MATIÈRE ET L'ESPRIT.

Mgr l'évêque d'Orléans a adressé la lettre suivante à M. [illegible], professeur à la Sorbonne, auteur d'un livre intitulé: *La Vie dans l'esprit et dans la matière*.

"Orléans, le 28 octobre 1872.

"Mon cher ami,

"Le *matérialisme* contemporain a l'étrange prétention d'être le dernier mot des progrès modernes, et, grâce à l'appareil scientifique dont il s'entoure, il est pour beaucoup d'esprits un véritable péril. C'est pourquoi j'estime que vous avez fait une œuvre utile, en opposant à cette très vieille et très grossière erreur qu'on essaie de rajeunir dans les termes, une réfutation nouvelle.

"De nombreux et honorables suffrages, auxquels je suis heureux de joindre le mien, vous ont attesté déjà que vos efforts n'ont pas été infructueux...

"Le livre que vous venez de publier se recommande par un double mérite.

"Celui d'abord d'une exposition nette et claire des systèmes matérialistes enseignés de nos jours en Allemagne et en France. Votre analyse les a rendus, malgré les images dont ils s'enveloppent, accessibles à tous. Ce point est à mes yeux d'une importance capitale; car exposer et mettre à nu de telles erreurs, c'est déjà les avoir réfutées.

"A ce préambule nécessaire, vous avez fait succéder une argumentation forte et lumineuse, dans laquelle, vous plaçant sur le terrain même de vos adversaires, confondant leur langage, vous appuyant de leurs assertions et de leurs aveux, vous faites toucher au doigt les contradictions où ils tombent et l'inanité de leurs prétendues démonstrations.

"Votre livre est donc un service nouveau rendu par vous à la science religieuse. Il sera apprécié comme tel par tous les amis de la philosophie sérieuse et élevée, de cette philosophie vraiment chrétienne qui fut une des gloires de notre grand siècle, et dont les représentants sont malheureusement trop rares de nos jours.

"Recevez mes félicitations et croyez à tous mes bien dévoués sentiments en N. S.

"FÉLIX, *évêque d'Orléans*."

L'ODYSSÉE DES POMMES DE TERRE FRITES.— Le commencement de l'industrie des pommes de terre frites dans Paris, date des premières années de la Restauration. Mme Cornette, aujourd'hui octogénaire, qui vit retirée dans une de ses maisons de la rue Brézin, acquises avec le fruit de son travail, fut la créatrice de ce nouveau genre de commerce. Elle vint s'installer, en 1820, dans un de ces pavillons qui [illegible] du trottoir du Pont-Neuf. [illegible] Les étudiants et les étudiantes du quartier latin furent ses premiers clients. Les jeunes gens des écoles, revenant le soir de leurs excursions chez la *Mère Mo*[illegible] chantés de faire ce calembour: "Mme Cornette, servez-nous un *cornet* de vos pommes de terre frites." Ce fut populaire bien, qu'en moins de cinq ans, de semblables établissements se formèrent dans la rue Saint-Honoré, dans celle du Temple, à côté de la porte Saint-Denis et dans tous les quartiers habités par la classe ouvrière.

On compte aujourd'hui dans Paris 391 de ces petits débits disséminés un peu partout; en plein vent, dans les allées des maisons, à côté de la porte des marchands de vin et dans de petites boutiques appropriées à cette industrie. On évalue, en moyenne, à vingt-quatre mille le nombre des sacs de pommes de terre qui sont ainsi préparées chaque année.

Il a été tenté, plusieurs fois, de substituer aux pommes de terre frites les pommes de terre bouillies ou en robe de chambre. Des marchands se sont établis, à cet effet, avec des chaudières en ébullition sur les passages les plus fréquentés de la capitale, tels que le Pont-au-Change, le pont de l'Archevêché, le Pont-Neuf, etc.; mais elles n'ont pu les détrôner. Les pommes de terre frites règnent et règneront longtemps en souveraines dans ce Paris où elles ont pris naissance.

ACTE DE PIRATERIE A VENISE.

La *Presse* de Vienne rapporte, d'après une correspondance de Venise, un acte de piraterie sans précédents, qui vient d'être commis dans les lagunes. La gondole de MM. Maslero et Panso, banquiers, dont les bureaux sont établis au Ponte de Barrataria, non loin de l'église de Santa-Maria-della-Salute, venait d'entrer à six heures du soir dans le large canal de la Giudecca et se dirigeait vers l'île du même nom, où ils demeuraient. Ils avaient emporté avec eux, comme d'habitude, la caisse de la journée, couchée au fond de la barque et qui se trouvait contenir une somme de 140,000 fl., valeur autrichienne, partie en numéraire, partie en fonds publics. Un commis veillait sur le précieux dépôt.

Arrivés au milieu du canal, les gondoliers virent venir à eux, à force de rames, une *vipera* montée par six rameurs. La vipera est un canot démesurément long, fluet, étroit, portant à l'avant un éperon en fer; d'une légèreté extrême, il glisse sur l'eau avec la rapidité d'une flèche. L'arme dont il est muni et qui le rend très dangereux pour les embarcations qu'il rencontre sur sa route l'a fait proscrire par l'autorité. La vipera n'est admise qu'aux régates; la douane s'en sert aussi pour traquer les contrebandiers.

La vipera en question se jeta avec une impétuosité sans égale sur la gondole; la violence du choc fit tomber à l'eau les gondoliers qui ramaient, comme toujours, debout. Treize hommes, armés jusqu'aux dents se précipitèrent dans la gondole, et, sans prendre garde aux banquiers, plus morts que vifs, ils enlevèrent la caisse en un tour de main et la portèrent à bord de leur canot.

Deux vigoureux coups d'aviron les menèrent à une distance respectueuse de leurs victimes, puis, tournant par le grand bassin Santa-Maria-Maggiore, et doublant le cap de Santa-Maria-Maggiore, les pirates passèrent sous le pont della Paglia, devant le palais des doges, et disparurent par le pont des Soupirs dans les [illegible] lagunes.

Cependant les cris répétés de *Dalli, dalli al ladro!* eurent mis quantité de barques en mouvement et quelques-unes montées par de hardis rameurs, se mirent à la poursuite des voleurs, la vipera avait trop d'avance sur eux pour qu'ils pussent l'atteindre. Le dimanche suivant, les gardes de la douane trouvèrent près de [illegible] la caisse ouverte flottant, vide de son numéraire, mais contenant encore pour 40,000 florins de papiers sur l'Etat. [illegible] perte des banquiers s'élève donc à la somme de 100,000 florins. On n'a découvert jusqu'ici aucune trace de ces hardis pirates.

FAITS DIVERS.

—Il paraît [illegible] que non seulement [illegible] bien, mais que [illegible] alarmants qui ont couru [illegible] admirable [illegible] perdre en conjectures sur l'origine de ces bruits qui frisent la mystification, une mystification du genre sinistre, en tout cas.

—Il vient de se produire en Autriche un fait assez rare dans les annales de l'épiscopat: l'évêque de Laibach a donné sa démission. Cette démission remonte à 1869; Mgr Widmer [illegible] triomphant du concile du Vatican, [illegible] à cette innovation dogmatique, demanda à être relevé de ses fonctions épiscopales. Ce n'est que tout dernièrement que sa démission fut acceptée [illegible]. Il y a [illegible] deux sièges d'évêque vacants en Autriche: celui de Laibach et celui de Saint-Hippolyte. Le gouvernement autrichien et le Saint-Siège éprouvent une certaine difficulté, pour des raisons que l'on devine, à s'entendre sur la nomination des nouveaux titulaires.

—D'après un recensement [illegible] donné à la préfecture de la Seine, il y a à Paris [illegible]

Parmi eux se trouvent, à ce qu'il paraît, un nombre extraordinaire de [illegible] de toutes sortes, et notamment trois [illegible]

—La *National Zeitung* annonce qu'on a fait [illegible] la Société de Géographie de Berlin la proposition d'organiser une expédition chargée d'explorer l'Afrique centrale, en partant du Congo septentrional sur la côte occidentale, et de compléter ainsi les découvertes de Livingstone.

—[illegible], dit un journal, M. Hu[illegible], jeune préfet de Dublin, et [illegible] Marguerite Rogers, fille d'un [illegible]. La cérémonie devait être célébrée à l'église Saint-Pierre, et, à l'heure indiquée, la fiancée, suivie d'un brillant cortège, entrait dans le temple. Le fiancé se faisait attendre, on lui dépêcha un messager pour l'informer que tout était prêt. En arrivant à la maison de M. de Burgh, le messager apprit que ce dernier, après s'être habillé pour la cérémonie, était, au moment de partir pour l'église, remonté dans sa chambre, et qu'il s'y était coupé la gorge avec un rasoir. La personne qui s'était chargée de venir chercher le fiancé retourna rapidement auprès de ceux qui l'avaient envoyée.

On peut juger de l'effet que produisit la lugubre nouvelle. Mlle Rogers fut emportée chez elle presque mourante. [illegible] de M. de Burgh.

UNE PERLE!—Nous la recueillons soigneusement dans le roman-feuilleton, d'ailleurs fort intéressant, que publie l'*Etoile Belge*:

Il n'était pas loin de minuit; les rues se faisaient désertes; dans l'encoignure d'une porte cochère, *trois individus de sexes différents* s'agitaient et discutaient avec véhémence.

Trois individus de sexes différents!

Probablement un homme, une femme, et... un auvergnat!!!

Oh! ces romanciers!

PRODIGE MUSICAL.— Il vient de se produire à Oldenbourg une jeune artiste du nom de Fanny Richter, qui paraît être un véritable prodige. Agée seulement de six ans, elle a joué, le 9 de ce mois, des sonatines de Kuhlau et de Beethoven, un menuet de Haendel, et de petits morceaux de Schumann et Reinick. Et tout cela par cœur et sans connaître une note. Son père, professeur à l'école moyenne de Leer, joue les morceaux en présence de l'enfant. Celle-ci les joue ensuite elle-même sur le piano et finit par les retenir complètement. Le plus étonnant, c'est qu'elle compose déjà elle-même de petits morceaux qui trahissent un don naturel tout particulier.

—Un des généraux de l'empereur Maximilien, qui, depuis le crime de Queretaro, s'était établi à Paris, don Manuel Ramirez de Arellano, quitte Paris aujourd'hui pour retourner au Mexique, profitant de la récente amnistie.

MENUS-PLAISIRS.— Les *Contes de fées*, malgré la pluie, arrivent difficilement à faire attendre la pièce nouvelle.

Dans les coulisses:

—Mon Dieu! s'écrie une figurante, comme cela sent mauvais; bien sûr il y a un bec ouvert.

—Parbleu! c'est le tien.

—La cour d'assises du cercle de Carlsruhe (grand-duché de Bade) vient de juger un personnage connu en Allemagne: Otto de Reischach, fils du propriétaire de la *Gazette d'Augsbourg* et du *Rédacteur de Gotha*.

Otto de Reischach s'était, en 1870, établi à Bade, où il avait acheté une fort élégante maison, qu'il habitait avec une dame qu'il disait être sa femme, des enfants et un nombreux domestique. Bien que son revenu personnel ne dépassât pas 12,000 fr., il trouvait moyen de mener un train princier. En trois ans il fit environ [illegible] de dettes.

Voyant l'heure où il fallait renoncer à cette grande vie, il résolut de la prolonger en imaginant la fabrication de fausses lettres de change, de concert avec un certain Bind, qu'il appelait son secrétaire [illegible] M. de Reischach qui avait plus d'argent, jouait le rôle d'un riche banquier qui consentait à en prêter, mais seulement sur des signatures très-connues. Il vendit des lettres de change portant la signature du duc Louis de Bavière, du prince Murat, du comte Orloff. En quelques jours, il lança ainsi dans la circulation quatorze lettres de change représentant près de 200,000 francs.

Poursuivi pour ces faits, Otto de Reischach a été condamné à quatre années d'emprisonnement et à 1,000 thalers d'amende.

—M. X..... demeurant rue d'Assas, occupe l'emploi de commis de recettes dans l'une des principales maisons de banque de Paris. Il habite avec sa mère, qui est veuve.

Samedi, au moment où cette dame quittait le couvert en attendant son fils, un inconnu frappe, entre [illegible] et, devant deux portraits de famille, [illegible] joint les mains puis s'écrie, devant l'une des peintures: "O ma mère!" Il se retourne vers l'autre: "O mon frère, [illegible] ne l'avoir pas revu!"

Il fond en larmes.

—[illegible]

—Oui, dit l'inconnu, [illegible]

La pauvre belle-sœur est touchée. Elle apaise l'affligé comme elle peut. Mais il veut fuir la vue de ces portraits, qui lui déchirent le cœur. Il se lève et prend son chapeau. La bonne dame l'entend autrement. Elle le retient, le prie, veut qu'il reste pour déjeuner.

M. A..... le neveu, survient. Une scène d'attendrissement recommence.

Après le café, qui termine le repas, l'oncle d'Amérique s'endort.

Son sommeil est [illegible]. Le jeune M. X... en profite pour [illegible] une demi-heure de chez lui. [illegible]

Mais, avant de sortir, M. X... dépose dans son secrétaire la recette de la matinée, laquelle est contenue partie dans une sacoche et partie dans un portefeuille.

Quand il rentre, l'oncle avait fui, [illegible]

Mais il avait pris soin, en revanche, de forcer toutes les serrures, d'emporter la recette [illegible]

La police est à sa recherche.

—La marquise de B...... a peu de taille et beaucoup d'esprit: c'est une de ces [illegible] pour qui Rivarol eût fait des sottises et Chamfort des infamies.

On causait l'autre jour, dans son salon, de quelques individualités républicaines qu'elle déteste,—et qui ne lui rendent pas, car elle est fort jolie, ma foi.

Entre autres fut prononcé le nom de certain ministre, dont le désintéressement notoire l'empêche de quitter.... le ministère.

—Oh! fit quelqu'un, il n'en bougera pas, il est solide comme un roc.

—Comme un arbre, fit le comte G.....; [illegible]

—Oui, fit la petite marquise, mais qui porte de bien mauvais fruits.

Ces marquises.

—Vendredi matin, le roi des potirons a fait son apparition sur le carreau des Halles à Paris. Il mesurait 2m 25 de circonférence, et pesait 146 kil. Le producteur de ce monstrueux cucurbitacé est un maraîcher de Pantin, et l'acquéreur un fruitier du faubourg Saint-Denis, qui l'a payé 190 fr. Contrairement à ce qui s'était passé jusqu'ici, le roi des potirons n'a pas été promené en triomphe dans les quartiers de Paris [illegible] vers le milieu du quinzième siècle.

—Calino vient de perdre un oncle qu'il affectionnait d'une façon toute particulière.—Il est inconsolable!

Après avoir reconduit le pauvre bonhomme à sa dernière demeure, il rentre chez lui et se laisse tomber tristement sur un fauteuil.

Sa bonne entre tout doucement.

—Monsieur, que dois-je faire pour dîner?

—Françoise, dit Calino [illegible]

—Il ne m'aime plus, disait l'amoureux [illegible] folle, je me brûle la cervelle.

[illegible]

—Une jeune femme à un vieux [illegible]

[illegible]

GRAND PROGRAMME DE VENTE.— Le programme de la maison Dansiger, rue du Canal, 169, entre Bourgogne et Remparts, pour cette semaine, est des plus riches. Il se compose de soieries noires, satins couleur de toutes nuances, velours de soie et velours de Lyon, articles pour robes unis et à dessins, draps, mérinos français, articles pour [illegible], tartans nouveaux et grandes [illegible], couverture de laine de toutes sortes et toutes qualités, indiennes, cotonnades, gants de peau, fourrures diverses et des plus belles. Quant aux prix, ils sont d'une modicité extrême, [illegible] yarde. Par la liste de prix qui accompagne le catalogue de marchandises, la maison [illegible]

AMEUBLEMENTS.—L'éminent producteur Henry Ernst, auteur des *Calculs Commerciaux* [illegible] habilement abrégés, prévient ses amis et tous ceux qui désirent [illegible] partira lundi [illegible] suivantes [illegible] dans son bureau [illegible] à 7 heures du soir, et chaque [illegible] coûtera une piastre ($1).

FOURRURES.—La maison Barrière, rue du Canal 202, offre demain lundi un magnifique [illegible] de fourrures, de robes, châles, velours, gilets en mérinos, pour hommes et enfants, et expose un nouvel assortiment de robes de bal du dernier genre à des prix très modérés. Ces marchandises [illegible] d'une fraîcheur, et nous les recommandons aux dames qui [illegible] de goût. Voyez l'annonce.

Nous appelons l'attention toute spéciale des dames sur un magnifique nouvel [illegible] de châles et de manteaux, [illegible] genres français les plus [illegible] chez la maison Théodor [illegible], 203, rue du Canal, vient de [illegible] et qu'elle mettra en vente, lundi, 18 du courant, [illegible]

CONFECTIONS, CHALES, [illegible], COUVERTURES, ETC.—Nous appelons l'attention des dames sur le grand choix de châles, [illegible], popelines, mérinos, etc., qu'elles trouveront détaillées dans le magasin de M. J. Turcotte, encoignure Canal et Baronne. Ces marchandises sont vendues bien au-dessous de leur valeur sur le marché. Nous signalons aussi un beau choix de couvertures et des gants de laine pour dames, messieurs et enfants.

CHARBON.—MM. P. & R. de Verges, rue Carondelet, 24 1/2, et chantier rue Dauphine, 32, ont à vendre de l'excellent charbon de Pittsburg, de l'Anthracite et du Cannel de Virginie, qu'ils délivrent dans tous les quartiers de la ville au plus bas prix du marché.

CIGARES DE LA HAVANE.—Messrs. Gonsalez Bros., au coin des rues Camp et Commune, viennent de recevoir 16,000 cigares des meilleures marques de la Havane, parmi lesquelles nous citerons "Cabañas y Carbajal," "Reina Victoria," "Regalia de la Reina," ainsi que des cigarettes Cabañas; le tout sera divisé en lots à la volonté des acheteurs.

Jus de Fruits français.— Framboises et Groseilles,—venant d'être reçus directement de France par la maison Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, 121 et 123.

MEUBLES.—Si vous voulez acheter des meubles et dépenser le moins de temps et d'argent possible, allez tout droit au grand magasin de M. Hubbard, à l'angle des rues Remparts et Perdido. Vous y trouverez à l'instant tous les meubles que vous désirez, et vous pourrez les avoir à des prix très modiques.

MODES.—On verra plus loin une annonce de Mme Demorest, concernant les dernières modes pour dames, demoiselles et fillettes. Tous les patrons sont munis de volumes illustrés avec des instructions pour faire les ornements, garnitures, etc. Salon des machines à coudre de Howe, rue du Canal 123.

MAISON J. B. SOLARI.—Nous appelons l'attention du commerce et des familles sur la liste de marchandises publiée dans nos colonnes d'annonces par M. J. B. Solari: [illegible] conserves, chocolats, fromages, etc. est considérable.

GRAND SUCCÈS.—On a vendu, ces jours-ci, une quantité considérable de chaussures au magasin des Ursulines, au coin des rues Ursulines et Chartres, et au magasin de Pontchartrain, au coin des rues des Français et Victoire, et l'affluence de ces acheteurs augmente sans cesse. Ce grand succès a engagé les chefs de ces maisons à ajouter plusieurs commis à leur personnel ordinaire et à renouveler leur stock avec des marchandises qui l'emportent encore sur les premières par l'élégance et le bon marché. Ainsi, les personnes qui veulent être bien chaussées sont toujours sûres de trouver dans les deux magasins dont nous parlons, tous les articles qu'elles désirent et qu'elles pourront acheter à des prix d'une extrême modicité.

Sans nier la puissance des agents minéraux, et des produits chimiques dont la science [illegible] pour guérir les maladies, [illegible] des propriétés [illegible] trop négligé. C'est en faisant des recherches sur les propriétés médicinales de certaines racines, écorces et plantes que l'on est arrivé à la composition des HOME STOMACH BITTERS, l'un des meilleurs stimulants toniques qui soit en usage. Voir l'annonce.

FUSILS DE CHASSE, MUNITIONS, ETC.— M. J. Saget, ayant renoncé, depuis le 1er octobre, à l'exploitation des ateliers d'armes de [illegible], dirige en personne sa maison de la rue de Chartres, près Ste. Anne, édifice Pontalba. Il vient de recevoir d'Angleterre un grand envoi de capsules E. B., et de France un fort stock de cartouches assorties pour fusils de chasse, [illegible] Lefaucheux qu'il vend par boîtes, [illegible] trouve aussi chez lui des cartouchières à plomb et à balle pour toutes espèces de [illegible], des cartouches pour revolvers, des capsules de Paris, G. D. et P. I., rondes et vortes, cannelées et tendues, des [illegible] Lefaucheux, des fusils à feu central, des revolvers perfectionnés, etc., etc. Ceux qui voudront faire à M. Saget des commandes de fusils pourront, pour se guider, en examiner de différents modèles qui se trouvent dans ses ateliers et dont il leur expliquera les qualités et les avantages.

GRANDE CONFISERIE ET FABRIQUE DE CANDIS, FEUX D'ARTIFICE.—Nous appelons l'attention du public consommateur sur l'annonce que la maison Norman & Reiss, Nos. 121 et 123, rue Vieille Levée, publient aujourd'hui dans nos colonnes. Cette annonce est considérable et nous y trouvons à peu près tout ce qui concerne le commerce de confiserie. C'est surtout par la fabrication des candis que la maison Norman & Reiss se distingue, mais [illegible] assortiment de pièces pour feux d'artifice extraordinairement variées, dont une liste détaillée est publiée plus loin.—[illegible]

GALERIE DE PEINTURE.—La plus belle salle de tableaux qu'il y ait à la Nouvelle-Orléans s'ouvrira samedi prochain [illegible] qu'il y a parmi [illegible] tableaux des [illegible] magnifiques et dignes d'attirer l'attention des connaisseurs. Nous les engageons donc à aller visiter la galerie [illegible] rue du Canal 172 où est l'établissement de la Compagnie d'Orfèvrerie Oroïde.

OCCASION RARE POUR ACHETER DES PIANOS A BON MARCHÉ.—Cet avantage est offert par M. L. Grunewald, dont le vaste magasin, rue du Canal 129, contient un stock de pianos des meilleurs fabricants. [illegible] conditions les plus favorables. [illegible] prix.

Jos. R. Hubbard a un magasin, coin Remparts et Perdido, au plus bas prix de la ville, [illegible] la Nouvelle-Orléans.

On trouvera un grand assortiment de [illegible] et de l'extrait de café à la maison [illegible] de Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée.

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

[illegible], Directeur.
Dimanche, 17 Novembre 1872,
Début de M. LECLERC, 1er amoureux.
[illegible], drame en 5 actes.
[illegible]
Mardi [illegible] Par Droit de Conquête.
Les [illegible] ouvertes à 6 1/2 heures. [illegible] commencera à 7 heures.
17 nov

Théâtre St-Charles.

Propriétaire.......BEN DE BAR.
Dimanche, 17 Novembre, [illegible] Mr. JOE. MURPHY remplit le principal [illegible]
[illegible] HELP et "The Blunders of Colored Help."
Lundi—BEN DE BAR dans le rôle de "Falstaff".
Premières et parquet, $1; loges de familles, 50c; galerie, 25c; loges particulières, $10; [illegible]

Académie de Musique.

DAVID BIDWELL......Directeur et propriétaire.
LA TROUPE ROYALE DES JAPONAIS DE [illegible]
A partir de Lundi, 18 novembre 1872,
Avec un nouveau programme de Nouveautés.
[illegible]
14 nov

Théâtre des Variétés.

Directeur............Lawrence Barrett.
La seconde saison régulière commencera Lundi, 18 novembre 1872.
Mlle CLARA MORRIS
du théâtre de la 5e Avenue, N. Y., débutera dans
MAN AND WIFE,
pièce d'Augustin Daly.
[illegible]

SALLE DE L'EXPOSITION.

Après plusieurs années d'efforts incessants, la Direction peut enfin annoncer que pour [illegible] la série de
CONCERTS
de
Madame CAMILLA URSO,
1er Concert—Mardi 26 Novembre,
2me [illegible] Jeudi 28 Novembre,
Et une Matinée, Samedi 30 Novembre, à [illegible]
[illegible]
Mlle PAULINE LEBLANC, contralto,
Mr. [illegible], ténor,
Mr. VAN HUFFLEN, basse
—Pianistes—
Mlle BONNEY et Mlle LEBLANC.
—Flutiste—
Mr. D'AQUIN, élève de Mr Carrière.
—Directeur des Concerts—
Mr. G. COLLIGNON.
ADMISSION.........................1 Dollar.
Places réservées...............Un Dollar et demi.
Le plan de la salle sera déposé Mercredi, 20 novembre, au magasin de Mr. GRUNEWALD, et la vente des sièges réservés s'y continuera tous les jours jusqu'à l'époque des Concerts. 17 nov

FOIRE

AU PROFIT DES ORPHELINES DU MONT-CARMEL.

UNE série de spectacles attrayants, (Concerts, Drames, Récitations, etc.,) aura lieu, du SAMEDI, 9 Novembre, au VENDREDI, 22 novembre, TOUS LES SOIRS, dans la salle du Lycée (Lyceum Hall), rue St. Charles, au profit des ORPHELINES DU MONT-CARMEL.
Prix d'entrée, avec billet..........25 cents
sans billet..........50 cents
Pour les détails, voir les petites affiches.

SAMEDI, 16 NOVEMBRE 1872.
ENTRÉE GRATUITE
—A LA—
PLUS BELLE GALERIE DE TABLEAUX DE LA NLLE-ORLEANS.
OUVERTURE DE
LA COMPAGNIE OROIDE DE BIJOUX.
172........Rue du Canal........172
16 nov—4

LE SIXIÈME ANNIVERSAIRE

DE

L'ASSOCIATION

De Bienfaisance Mutuelle du

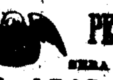

PELICAN

SERA CÉLÉBRÉ PAR UN

Grand Bal Paré et Masqué,

Le Samedi, 7 Décembre 1872,
— Dans la nouvelle —
SALLE DE LA PARFAITE-UNION,
— située —
RUE DES REMPARTS,
Entre les rues St-Philippe et Dumaine.
DIRECTEURS:
[illegible]
Prix du billet..........$2 00
14 nov—1 fois

GRAND BAL
Paré et Masqué
—DONNÉ PAR—
La Société Française d'Assistance Mutuelle de Jefferson,
—DANS LA SALLE—
DES ODD-FELLOWS,
LE SAMEDI SOIR, 23 NOVEMBRE 1872.
—COMITÉ D'INVITATION—
[illegible]

Grand Bal Paré et Masqué,
CINQUIÈME BAL ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE DES COMMIS
SAMEDI SOIR, 30 Novembre 1872.
A la Salle de l'Exposition, rue St. Charles.
—DIRECTEURS—
[illegible]
—COMITÉ D'ARRANGEMENT—
[illegible]

A Vendre,
A DES PRIX TRES REDUITS,
Meubles français et américains.
[illegible]

Dissolution de Société.
LA société existant entre MM. [illegible]

MAISON
J. GALINNER,
64........RUE ROYALE........64
(Entre St-Louis et Conti)

OUVERTURE
DES MARCHANDISES
[illegible]

J'APPELLE l'attention des Dames de la Nouvelle-Orléans sur l'ouverture d'Articles de Modes que je viens d'importer, comprenant:
Toutes les Nouveautés pour Modes.
[illegible] CHAPEAUX, [illegible] choisis dans toutes les bonnes maisons de Paris.
UN GRAND CHOIX DE FLEURS pour Coiffures, Chapeaux, Ornements de Robes, Couronnes de mariée, &c., &c.
PLUMES, RUBANS, SOIERIES, VELOURS, PAILLES, ETOFFES Nouveauté pour Chapeaux, DENTELLES CHANTILLY, BLONDES, CREPES, VOILETTES, &c., &c.
UNE GRANDE VARIÉTÉ D'ÉVENTAILS.
UNE SPÉCIALITÉ DE GANTS POUR SOIRÉES.

Madame GALINNER a l'honneur de prévenir les Dames qu'elle a engagé de Paris une première modiste, Mademoiselle Amélie, de la Maison [illegible] qui occupe le premier rang comme maison de modes.

Elle pense, avec le concours de cette habile ouvrière et le grand assortiment de ses articles, achetés directement en fabrique, pouvoir satisfaire entièrement par l'élégance de ses modes et la modicité de ses prix.

Elle prie donc respectueusement les Dames de vouloir bien l'honorer de leur visite et de voir son assortiment avant d'acheter leurs chapeaux ailleurs.

MAGASIN STE. ANNE.
AU DRAPEAU ROUGE,
65........RUE STE. ANNE........65
CHAUSSURES IMPORTÉES ET FABRIQUÉES DE VILLE.
600,000 PAIRES
De tous Genres,
Provenant de Paris, New York, New-Ark, Boston, Baltimore et Philadelphie.

Une absence de six mois nous a permis d'écouler notre stock; aussi offrons-nous aujourd'hui le plus bel et le plus élégant assortiment de Chaussures qui ait jamais paru en ville. La supériorité des matériaux que nous avons employés, les ingrédients hygiéniques dans la préparation des peaux, et les effets salutaires qu'ont produits, l'an dernier, nos Chaussures à l'huile, nous donnent à espérer que le public [illegible] l'abondance de chaussures qui encombrent les boutiques et les encans, en trouvera un grand avantage à nous patronner.
PLUS BAS QUE LES ENCANS.
160,000 paires à 75 cents.

COLD CREAM
RACINE CALIFORNIENNE.
CETTE RACINE A LA VERTU
d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver la beauté toujours jeune. Elle a été donnée à Mme MONIE par une dame californienne, morte, il y a peu de temps, et

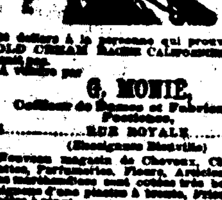

[illegible] dollars à la personne qui prouvera que le COLD CREAM RACINE CALIFORNIENNE ne renferme pas [illegible]
A vendre par
G. MONIE,
Coiffeur de Dames et Fabricant de Postiches,
54........RUE ROYALE........54
(Encoignure Bienville)
Nouveau magasin de Cheveux, Chignons et Nattes, Parfumeries, Fleurs, Articles de Paris. Ces marchandises sont cotées très bon marché. Chignons d'une piastre à trente, Postiches d'une piastre à vingt.
Nouveau procédé pour teindre les Cheveux de toutes couleurs.

Le Dr. F. FORMENTO,
A l'honneur d'annoncer à ses clients et au public qu'il a transféré son domicile au No 207 de la rue des Remparts, coin de la rue de [illegible].
Consultations de midi à 2 heures, à l'Infirmerie de la rue du Cirque.

Nouvelle application de l'électricité

LUNETTES
ELECTRO-GALVANIQUES de J. MOSES.
Deux batteries galvaniques, [illegible]
UNE ÉLECTRICITÉ DOUCE ET CONTINUE [illegible]
LA PARALYSIE PARTIELLE DU NERF OPTIQUE
UNE VUE FAIBLE, LES NEVRALGIES DE LA TÊTE OU DU VISAGE,
LA PERTE DE L'ÉNERGIE MENTALE,
[illegible]

On Demande
DEUX DOMESTIQUES DE COULEUR bien recommandées. [illegible] S'adresser au No 256, rue Dumaine.

Demande d'Ouvriers Teinturiers.
ON demande de suite chez E. E. GEORGEOT, teinturier-dégraisseur, rue Remparts 283 [illegible]

Professeur.
UN professeur français expérimenté [illegible]

Avis.
UN jeune homme, TENEUR DE LIVRES [illegible]

Chaudières à Sucre du Tennessee,
APPARTENANT A MM. WOODS, YEATMAN & CO., [illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

Maisons à Louer.
[illegible]

A Vendre,
[illegible]

ALBIN ROCHEREAU, WILLIAM T. [illegible]. CHARLES T. DUGAZON. PIERRE [illegible], ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne
COMMISSION MERCHANTS,
IMPORTERS OF
Wines, Brandies, Sardines, &c.
5 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK.
26 & 28 ST. LOUIS ST., NEW ORLEANS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO
63 caisses Jouets allemands,
Débarquées de la barque "Chatsal" de Brême.
Verrerie et Porcelaine,
Paniers en osier, Plateaux en laque.
PAR VINCENT & CO.—Aux Nos 41 et 43 de la rue [illegible]—LUNDI, 18 novembre, à 10 heures, il sera vendu—
[illegible] caisses jouets allemands assortis, porcelaine [illegible] et fantaisie, vases, ornements, [illegible] boîtes à allumettes, figures, plateaux en laque; paniers en osier, [illegible] 17 nov

PAR LOUIS STERN & BROS
600 caisses bottes, souliers et brodequins.
PAR LOUIS STERN & BROS.—M. STERN, Encanteur.—Il sera vendu, LUNDI, 18 novembre 1872, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres—
600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
Formant un grand et bel assortiment de chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces articles conviennent au commerce de la ville et à celui de la campagne.
Conditions à la vente. 17 nov

PAR PLACIDE J. SPEAR
FUSILS! FUSILS!
2,000 Fusils anglais, à deux coups, Fusils Lefaucheux à aiguille et à deux coups.
—Vente pour clore des consignations.
PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.—MARDI, 19 novembre 1872, à 10 heures et demie, il sera vendu, sans réserve, au No 60 de la rue de la Douane, entre les rues Chartres et Vieille Levée,—pour clore des consignations—
2,000 Fusils anglais à deux coups et Fusils Lefaucheux à aiguille et à deux coups.
Les conditions seront annoncées à la vente.
N.-B.—Cette vente est signalée à l'attention du commerce de la ville et de la campagne. Les fusils sont en parfait état et seront vendus en lots au gré des acheteurs. On peut venir les examiner [illegible] jour de la vente. 16 nov.

VENTE A L'ENCAN
—DE—
Gages non Rachetés.
—AU—
BUREAU DE PRETS DE HART.
PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.— Première vente annuelle de gages non rachetés, au Bureau de Prêts de Hart, No. 4 de la rue St Charles, coin Gravier.—Il sera vendu, MARDI, 19 novembre 1872, à 10 heures et demie du matin—
Un des plus grands et des plus précieux stocks de diamants, montres, chaînes, argenterie, fusils, pistolets, lorgnettes, instruments de musique, &c., etc.
Montres en or, des plus célèbres fabricants—Jurgensen, Nardin, Jacot, Thos. Russell & Son, Jules Robert, Huguenin, Tissot, etc.
Diamants, tels que parures des plus grands prix, broches, [illegible]
Chaînes, chaînes de gilets, châtelaines, [illegible] et une grande variété d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.
Le public peut venir examiner les objets, qui sont [illegible].
N. B.—Le commerce de la ville et celui de la campagne trouveront leur intérêt à assister à cette vente. 15 nov

AVIS JUDICIAIRES.

MOORE JANNEY & HYAMS vs. L. LA-LAURIE.
SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 3312—En vertu d'un writ de [illegible] à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux décembre 1872, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième district de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
UN TERRAIN, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, de la Douane, [illegible] et Bienville et désigné par le numéro six [illegible]
C. S. SAUVINET, shérif de la paroisse d'Orléans.
31 oct—nov [illegible] déc 1

DIVERS.

En Magasin:
250 barriques VIN [illegible],
50 barriques VIN PAUL EMILE THOMAS, de MONTFERRAND E W.
[illegible] paniers HUILE PLAGNIOL, grandes et demi-bouteilles,
200 paniers HUILE [illegible], grandes et demi-bouteilles.
200 paniers HUILE [illegible], grandes et demi-bouteilles.
200 barils SUCRE, en morceaux et pulvérisé.
100 caisses RAISINS NOUVEAUX, [illegible]
Attendus par la Goëlette [illegible], de Bordeaux, et par la Rosine, de Marseille et par le steamer Cordova, de Malaga:
[illegible] barriques de VIN E W. MONTFERRAND
[illegible] caisses VERMICELLI D'ITALIE,
[illegible] do MACARONI do
[illegible] paniers HUILE PLAGNIOL, grandes et demi-bouteilles,
[illegible] caisses RAISINS,
30 sacs PIMENTO.
En débarquement du navire Alphonse-et-Marie:
30 barriques VIN ROUGE G. M. L.
A vendre par S. CAMBON & Co.,
55, 61 et 63 Vieille-Levée.

Whiskey !! Whiskey !!
1000 barils Whiskey, Welshires Extra;
[illegible] do Baxter;
[illegible] do Monongahela, XXXX;
[illegible] do do XXX;
[illegible] do do XX;
[illegible] do do X;
[illegible] barils Brandy, New York;
[illegible] do Gin do.
En magasin et à vendre par
S. CAMBON & CO.
55, 61 et 63 Vieille-Levée.

Eaux-de-vie de Cognac.
10 quarts Gautier frères, 1865 et 1849
10 sixièmes, Vineyards' Proprietors, 1870;
5 quarts Castillon [illegible] Champagne, 1818;
300 paniers Champagne Krug et Ch. Heidsieck;
En magasin et à vendre par
S. CAMBON & CO.
55, 61 et 63 Vieille-Levée, entre Bienville et Conti.

Provisions! Provisions!
200 barils [illegible]
[illegible]
A vendre, en lots au gré des acheteurs, par
H. T. LAWLER.
Aux Nos [illegible], 81 et 83 de la rue Nouvelle-Levée, près Poydras.

Juan Garcia Mora,
Négociant-Commissionnaire et Importateur
—DE—
TABACS DE LA HAVANE ET DU PAYS,
En Feuilles;
Café, Sucre, et toute espèce de Produits de la Havane,
No 128 de la Rue Royale,
Entre les rues Conti et St-Louis—Nlle-Orléans.

Changement de Domicile.
LE 1er décembre, la branche de la Nouvelle-Orléans du FREEDMAN'S SAVINGS AND TRUST CO, sera transférée rue du Canal, No 114, [illegible]
C. D. STURTEVANT, Caissier.

MME BONGHO, au No. [illegible] de la rue St-Philippe, entre les rues Bourbon et Dauphine, se recommande comme médecin pour toutes les maladies des femmes et comme sage femme. [illegible]

Cent piastres de récompense
UNE récompense de CENT PIASTRES sera accordée à toute personne qui donnera des informations de nature à amener la condamnation de tout conducteur de chars de ville [illegible]
G. T. BEAUREGARD, Président du Rail-road Nlle-Orléans et Carrollton.
F. WINTZ, Président du New-Orleans City Rail-road.
ALBERT McLELLAN, Président du Rail-road de la rue St-Charles.
WM LYNN, Président du Rail-road des rues Canal et Claiborne.
ARCHD. MONTGOMERY, Président du Crescent City Rail-road.
[illegible], Président pro. tem. du Rail-road d'Orléans.

J. B. CAMORS & CO.,
MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
61......RUE TCHOUPITOULAS......61
NOUVELLE-ORLEANS.

Mme LEONCE
DOCTEUR ET PROPHÉTESSE.
VENEZ VOIR Madame LEONCE, Docteur et Prophétesse, elle vous dira toutes les choses du PASSÉ, du PRÉSENT et de l'AVENIR. Elle vous donnera des Numéros de Loterie. Elle vous parlera de vos Affaires Commerciales, de Mariages, Voyages, [illegible]
Venez voir Mme LEONCE, au No 194 rue des Remparts, entre Ste-Anne et Dumaine.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO
Grande vente de Marchandises importées.
PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. Levy, encanteur.—Salle d'encan, au No. 22 de la rue de Chartres.—MERCREDI, 20 Novembre, à 10 heures du matin, il sera vendu, à 60 jours de crédit—
Satins noirs, Velours soie, [illegible] Mérinos français tout laine, Draps d'été tout laine, Grains de poudre, Drap de Paris, Mousselines laine, noires et en couleur, Cachemirs d'Ecosse, Doeskins et Draps Satin, [illegible] Bonneterie française, [illegible] Caleçons et Chemises [illegible] Chemises françaises à devants en toile, Corsets français, Cravates [illegible]
—Egalement—
Un choix de marchandises du pays, telles que Coton blanc et Coton écru, Cambric, [illegible] etc.
—Egalement—
[illegible] pièces et coupons de Casimirs, Draps, [illegible] 17 nov

Marchandises sèches, Lingerie et "Notions."
PAR HOFFMAN, MARKS & Co.—ALBT. Levy Encanteur.—Il sera vendu, LUNDI, 18 novembre 1872, à 10 heures du matin—
[illegible]
—Egalement—
[illegible] Conditions à la vente. 17 nov

PAR D. E. MORPHY.
Stock de Quincaillerie étrangère et de Quincaillerie Américaine.
PAR D. E. MORPHY. A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, MERCREDI, 20 novembre 1872, à 10 heures et demie du matin, au magasin No. 74 de la rue Gravier—pour cause de liquidation—
Un stock général de Quincaillerie étrangère et de Quincaillerie américaine.
Conditions—comptant. 17 nov

PAR G. VALETON
Contenu d'un Magasin de Grocerie, à [illegible].
PAR G. VALETON, encanteur—LUNDI, 18 novembre, à 10 heures du matin, il sera vendu, à l'encoignure Champs-Elysées et Chartres—
Le contenu de la grocerie, bien assorti, sera offert en bloc, et s'il n'est pas vendu, il sera détaillé par lots.
Aussi—25 barillets de peinture noire à l'huile.
17 nov

PAR E. DERBES.
Meubles acajou et noyer. Ustensiles de Cuisine. Vaisselle, etc.
PAR E. DERBES, Encanteur,—LUNDI, 18 novembre, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu, au No 200 rue de la Douane près de la rue Prieur—
Le contenu de la susdite résidence, se composant de meubles de salon, et de chambre, tapis, tableaux, ustensiles de cuisine, etc.
16 nov—2t

PAR G. DE FERIET & Co.
Boutique de Forgeron!
Boutique de Forgeron!
Outils de charron, Outils, Charrettes, &c.
Bâtisses en bois! Bois de charpente.
PAR G. DE FERIET & CO.—John G. Monroe, encanteur.—LUNDI, 18 novembre 1872, à 10 heures du matin, dans la rue [illegible], entre les rues [illegible] et Victoire [illegible]
Tout le contenu d'une boutique de forgeron, comprenant: enclumes, vis, soufflets, ressorts, outils de charron, outils, charrettes, &c. Un fort lot de vieux fer. Egalement, toutes les bâtisses en bois qui se trouvent sur les lieux; un grand hangar et une bâtisse basse, en bois. Les bâtisses devront être enlevées [illegible] décembre 1872.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 16 nov

PAR S. GUINAULT.
Tir. Tir.
PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—VENDREDI, 22 novembre 1872, il sera vendu à 11 heures du matin, [illegible]
Un tir complet se composant d'une paire de carabines à précision, 4 pièces de pistolets [illegible]
Les armes peuvent être examinées de 9 heures à 4 heures, rue St-Louis, No 128.
Conditions—Comptant. 16 nov—16 22

The People's Insurance Company
OF NEW ORLEANS.
Bureau, [illegible] Rue St-Pierre, No. 3 [illegible]
Assure contre les risques de Feu, Rivière et Marine.
R. M. DAVIS, Président.
[illegible], Vice-Président.
A. GRANGER, Secrétaire.
Comité de Finance:
[illegible]

DÉPOT
De la Compagnie de Manufacture de Papier de la Louisiane.
150.........RUE DE LA COMMUNE.........150
Papier d'imprimerie, papier de Manille, papier à échantillons de coton, &c.
Sacs en Papier, de toutes grandeurs.
A vendre aux plus bas prix.
On exécute [illegible] promptement, au dépôt les commandes de papier. 3 nov—1m

Sherry des Docks de Londres.
SHERRY extra, direct des Docks de Londres, en bouteilles et en caisses de [illegible]
A vendre par
A. COUTIN,
No. 41, rue Natchez.

LIQUEURS DE HOLLANDE.
DE la célèbre marque WYNAND FOCKINK, d'Amsterdam—
CURAÇAO rouge et blanc,
ANISETTE double,
CRÈME de noyau.
A vendre par
A. COUTIN,
No. 41, rue Natchez.

EN MAGASIN.
COGNACS en quarts et en demi-quarts, des marques:
[illegible] O P S,
[illegible] 1858,
Castillon 1818,
James Hennessy,
[illegible], etc., etc.
Bons VINS de Bordeaux et VINS fins, en barriques, en demi-barriques et en caisses.
Absinthe et Kirsch, Vermouth, Muscat, Huile d'Olive, Sardines, etc.
A vendre par
A. COUTIN,
No. 41, rue Natchez.

En débarquement du navire Marsala, de Marseille, en magasin et à livrer:
1200 PANIERS Huile de la célèbre marque de "Plagniol."
[illegible]
BLANCHIN & GIRAUD,
[illegible] Vieille Levée.
[illegible]
QUINCAILLERIE, PEINTURES, HUILES, VITRES, &c., &c.,
au coin des rues St. Pierre et Villeré.

Farine. Farine. Farine.
HOWARD & PRESCOTT, [illegible] de la rue Poydras, [illegible]

GRAND DÉPOT DE LA
BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
Chez MM.
QUEYROUZE & BOIS
Encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée.
[illegible]